

CONTRAT
DE PROJET

ICSA2023

Enregistrement

Contrat de projet 2022-2023





Version: 01

Date: 04/11/2022

Page: 2/4

Ce contrat est fait ce jour 04/11/2022, en deux copies originales.

Convention entre les soussignés :

D'une	part,
-------	-------

Ensit Junior Entreprise

Représenté par :

Responsable développement

commercial: AYARI Sarra

Titulaire de la CIN: 07239738

D'autre part,

ICSA2023

Représenté par : Le president de

l'STP

Titulaire de la CIN:

ARTICLE 1: Objet Du Contrat

Ce contrat a pour objet l'établissement d'un partenariat visant le développement d'un site web dans le cadre d'un projet entre l'ENSIT Junior Entreprise et Le partenariat sera effectif lors de la signature de la présente convention par l'ENSIT Junior Entreprise et

ARTICLE 2: Obligations

La présente convention ne constitue pour, l'ENSIT Junior Entreprise et, qu'une obligation sur les moyens pour répondre aux engagements mutuels.

ARTICLE 3: Cahier des charges

L'ENSIT Junior Entreprise est sous l'obligation de fournir tous les services et fonctionnalités mentionnées dans le cahier des charges comme convenu lors de la réunion de lancement du projet avec le client.

Enregistrement		Version: 01
Contrat de projet 2022-2023	ENSIT JUNIOR ENTREPRISE	Date: 04/11/2022
Référence: ENT-SUP-PRJ-01		Page: 3/4

ARTICLE 4: Informations requises

..... est sous l'obligation de fournir l'ENSIT Junior Entreprise de toutes les informations qu'elle juge nécessaires pour la réalisation du projet et pour le bon déroulement du travail.

ARTICLE 5 : Durée de réalisation du projet

La durée de réalisation du projet est comme indiquée sur la fourchette de prix (65h = 21 jour/homme + 2h): Le produit va être livré à la fin de cette durée, comptant depuis la signature du contrat.

ARTICLE 6: Résiliation du contrat

La partie qui demande la résiliation du contrat doit payer 30% du montant total du contrat.

ARTICLE 7: Confidentialité

Les informations communiquées des deux parties resteront confidentielles et ne serviront qu'à la réalisation du projet.

L'ENSIT Junior Entreprise a le droit de montrer la documentation légale du cycle de vie de ce projet à la Confédération Tunisienne des Junior Entreprises.

ARTICLE 8: Montant du projet réalisé

Le montant global de la réalisation du projet est basé sur les charges encourues par l'association comme suit : 810 DT y compris la réalisation du projet, 45 DT Frais de l'hébergement avec un total de 855 DT.

Enregistrement		Version: 01
Contrat de projet 2022-2023	ENSIT JUNIOR ENTREPRISE	Date: 04/11/2022
Référence: ENT-SUP-PRJ-01		Page: 4/4

ARTICLE 9: Modalité de paiement

Un montant de 256,5 DT sera payé en espèces à l'ENSIT Junior Entreprise lors de la signature du contrat et le reste sera payé à la livraison.

ARTICLE 10: Validité

La présente convention devra être paraphée sur les deux premières pages et signée ci - dessous (Mention manuscrite « Lu et approuvé »).

Signé, validé et livré en présence de:

Ensit Junior Entreprise Le president de l'STP: Représenté par AYARI Sarra